

Déclaration finale



Réunis à Saint-Denis et Aubervilliers, les 11 & 12 décembre 2012, représentants de pouvoirs locaux du monde entier mais aussi du Conseil de l'Europe, du Bureau International du Travail, de Cités et gouvernements locaux unis, ainsi que de réseaux internationaux de mouvements sociaux et de la société civile, nous réaffirmons notre engagement déterminé pour le respect, la protection et la garantie des droits humains au niveau local à travers nos politiques publiques.

De la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville (2000) signée par plus de 350 villes, à celles de Montréal (2006), Mexico (2010), Gwangju (2012) ou Vienne (2012), en passant par l'adoption de la Charte-agenda mondiale des droits humains dans la cité (2011) adoptée par CGLU, nous nous félicitons que depuis 12 ans, les droits humains s'inscrivent de façon croissante dans les agendas des pouvoirs locaux de l'ensemble de la planète.

Mais aujourd'hui, nous croyons impératif de poursuivre ce processus pour que le droit à la ville, entendu comme usage pour toutes et tous de la ville, en accord avec les principes de soutenabilité, d'égalité, de solidarité et de justice sociale, devienne une réalité tangible dans chacune de nos villes et région métropolitaine. Notre 1^{ère} Rencontre de Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville démontre qu'il est possible d'aller dans ce sens par la mise en œuvre de politiques locales innovantes concernant la gestion de l'espace public, du logement ou du développement endogène, social et solidaire.

Dans cet esprit, nous manifestons notre volonté de dialogue avec les mouvements sociaux et l'ensemble de la société civile qui, aux niveaux local, national et mondial, travaillent à légitimer ce nouveau droit humain dans un monde devenu majoritairement urbain.

Alors que les cadres étatiques sont de moins en moins garants des droits fondamentaux, notre responsabilité de pouvoirs locaux face au défi global des droits humains se trouve renforcée par la crise financière mondiale, les problématiques sociales et environnementales qu'elle aggrave et dont nos citoyens souffrent de façon toujours plus aigüe.

Sur cette question comme sur d'autres enjeux mondiaux, la reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux s'avère décisive. Cela renforce l'urgence que l'ONU considère CGLU comme interlocuteur privilégié et que lui soit reconnu, comme tel, le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'expérience montre que les droits humains nécessitent la participation des premiers concernés, les citoyens, dans un mouvement de réappropriation des enjeux liés à la ville et de leur participation à l'élaboration des solutions. La promotion des droits humains dans la ville et du droit à la ville va de pair avec le développement de la démocratie participative, et s'applique à garantir l'égalité de genre et la mise en œuvre de pratiques participatives dans tous les domaines de la vie.

Dans le mouvement qui caractérise la dynamique d'urbanisation qui traverse la planète, le droit à la ville réinterroge la façon de penser la ville, ses objectifs vis-à-vis de l'ensemble des habitant-e-s et de son rapport à la ruralité. Cela interroge de manière plus générale la question du droit à la centralité, du droit à la métropole pour toutes et tous et que les citoyens y retrouvent l'ensemble des fonctions qui font vie, donnent sens et contenu au « vivre ensemble » et à la société.

Nous sommes attachés à défendre, au sein du mouvement municipaliste mondial qui célébrera bientôt son centenaire, le sens de l'intérêt commun qui irrigue nos échanges.

Nous appelons donc à réfléchir ensemble à l'évolution de notre intervention collective au sein de CGLU et de notre outil commun, la commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains.

Saint-Denis, le 12 décembre 2012.